

# Convocation du Conseil Municipal

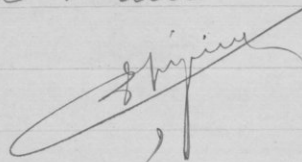
Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront  
à la Mairie à 9 heures du matin, le mercredi 16  
février 1916 en séance extraordinaire.

Objet de la séance :

Constitution d'un comité d'action agricole dans la Commune de Reze.

Désignation de 3 agriculteurs appelés à prêter leur concours  
au conseil municipal pour la constitution du comité

A Reze, le 13 février 1916  
le Maire



— Session extraordinaire —

— Séance du 16 Février 1916 —

L'an mil neuf cent seize, le seize du mois de Février  
à 9 heures du matin,

le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur  
le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de M. Vigier Maire, pour la session extra-  
ordinaire.

Présents: M. M. Vigier, Saureste, Garcin, Fouquet,  
Rambaud, Briand, Patry, Saupin, Vélatque, Artaud,  
Gendron, Dupont Lemerle, Piquet, Eurbel, Rousteau,  
et Guibertau.

Absents: M. M. Hervé, Aubin, Ollivier & Lefevre

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884 il  
a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil, M. Piquet ayant obtenu la majori-  
té des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions  
qu'il a acceptés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et  
adopté sans observation.

Constitution d'un  
Comité d'action agricole  
- dans la C<sup>te</sup> de Reze -  
Désignation de 3 agriculteurs

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une  
circulaire de Monsieur le Préfet en date du 12 février courant  
ainsi conçue : Monsieur le Maire :

Pour faire suite à mon télégramme d'hier, relatif  
à la désignation de 3 agriculteurs appelés à prêter leur concours  
au Conseil municipal pour la constitution du comité  
d'action agricole créé dans chaque commune, par décret  
du 2 février 1916, j'ai l'honneur de vous faire connaître que  
ces trois membres adjoints, hommes ou femmes, doivent  
être choisis parmi les bureaux des associations agricoles  
quelles qu'elles soient, ou à leur défaut parmi les  
simples membres de ces associations résidant dans  
la commune et, s'il n'en existe pas, parmi les  
notables agriculteurs. Ils prendront part, le  
20 février courant, à la délibération du Conseil munici-  
pal au cours de laquelle sera constitué le  
Comité d'action agricole, dont vous serez le Président  
de droit.

Les termes du décret du 9 février 1916, sont en  
effet le Conseil municipal, auquel sont adjoints 3  
agriculteurs, qui doit nommer les membres du comité.  
Ces membres seront désignés à la majorité absolue  
parmi les agriculteurs hommes ou femmes et  
pourront être choisis en dehors du Conseil munici-  
pal et des trois membres adjoints. Leur nombre  
est fixé à cinq pour les communes de moins de  
500 habitants, à 7 pour celles de 2000 à 5000 habi-  
tants, et à 9 pour toutes les autres communes.

Vous voudrez bien, à l'issue de la réunion du  
20 février, m'adresser sans délai la liste des membres  
du comité de votre commune

Je vous ferai parvenir ultérieurement toutes  
instructions utiles au sujet des attributions de ce  
nouvel organisme et du rôle qu'il est appelé à  
remplir pendant la durée de la guerre

Le Préfet  
Signé : Hyérand

M. le Maire fait ensuite connaître que dans la  
commune de Reze, il existe 2 associations agricoles,



1° Le crédit mutuel agricole, dont le Président est M. Pary et le trésorier M. Foucault

2° La mutuelle agricole, "S<sup>te</sup> contre la mortalité du bétail" dont le président est M. Raquinideau le vice, Président M. Jouis et le trésorier M. Verrière

Et qu'il y aurait lieu d'adjoindre au conseil municipal pour la nomination des membres du comité d'action agricole, le Président du crédit mutuel agricole M. Pary, le Président et le trésorier de la Société contre la mortalité du bétail, M. M. Raquinideau et Verrière

Après en avoir délibéré le conseil adopte la proposition de M. le Maire.

Fait & délibéré, le jour mois & an sus dits.

A. Priand  
Membre  
L. Fauvoette  
J. Gascon

### Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie, à 8 heures du matin, le dimanche 20 février 1916, en séance extraordinaire.

Objet de la séance:

Formation d'un comité d'action agricole dans la commune de Rezé.

A Rezé, le 17 février 1916.

Le Maire  
A. Velasquez  
Guibertiaz Dupont  
A. Legrand  
J. Beaudouin  
J. Gascon